

La  
**Semaine Religieuse**  
DE  
**Québec**

---

VOL. XIX

Québec, 2 février 1907

No 25

---

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

---

**SOMMAIRE**

— o —

Calendrier, 385. — Les Quarante-Heures de la semaine, 385. — Nouvelle Encyclique, 386. — S. G. Mgr l'Archevêque, 394. — Une visite au Grand Béguinage de Gand, 394.

— • • • —

**Calendrier**

— o —

3	DIM.	vi. b	<b>Sexagesime. Sol. de la Purification.</b> Bénéd. des cierges (v.). Messe de la Purif. (b). <i>Kyr. 2 cl.</i> II Vêp., mém. du suiv. et [du dim.]
4	Lundi	b	S. André Corsini, évêque.
5	Mardi	r	Commém. de la Passion de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
6	Merc.	b	S. Tite, évêque et confesseur.
7	Jeudi	b	S. Romuald, abbé.
8	Ven. t.	b	S. Jean de Matha, confesseur.
9	Sam. l.	b	S. Cyrille d'Alexandrie, évêque et docteur.

— • • • —

**Les Quarante-Heures de la semaine**

— o —

4 février, Sainte-Marie de Beauce. — 6, Saint-Evariste. —  
7, Cap-Santé. — 9, Couvent de Saint-Michel.

## NOUVELLE ENCYCLIQUE

A L'ÉPISCOPAT, AU CLERGÉ ET AU PEUPLE FRANÇAIS

*A nos vénérés frères les cardinaux, archevêques et évêques de France, au clergé et au peuple français*

PIE X, PAPE

*Vénérables Frères, bien-aimés Fils*

Salut et Bénédiction apostolique.

Une fois encore les graves événements qui se précipitent en votre noble pays Nous amènent à adresser la parole à l'Eglise de France pour la soutenir dans ses épreuves et pour la consoler dans sa douleur. C'est, en effet, quand les fils sont dans la peine que le cœur du Père doit plus que jamais s'incliner vers eux. C'est, par conséquent, lorsque Nous vous voyons souffrir, que, du fond de Notre âme paternelle, les flots de tendresse doivent jaillir avec plus d'abondance et aller vers vous plus réconfortants et plus doux.

Ces souffrances, Vénérables Frères et bien-aimés Fils, ont un écho douloureux dans toute l'Eglise catholique en ce moment ; mais Nous les ressentons d'une façon bien plus vive encore et Nous y compatissons avec une tendresse qui, grandissant avec vos épreuves, semble s'accroître chaque jour.

## FÉLICITATIONS POUR LA FIDÉLITÉ PASSÉE.(1)

A ces tristesses cruelles, le Maître a mêlé, il est vrai, une consolation on ne peut plus précieuse à Notre cœur. Elle Nous est venue de votre inébranlable attachement à l'Eglise, de votre fidélité indéfectible à ce Siège apostolique et de l'union forte et profonde qui règne parmi vous. — De cette fidélité et de cette union, Nous en étions sûr d'avance, car Nous connaissions trop la noblesse et la générosité du cœur français pour avoir à craindre qu'en plein champ d'e bataille la désunion pût se glisser dans vos rangs. Nous n'en éprouvons pas moins une joie immense au spectacle magnifique que vous donnez actuel-

(1) Les sous-titres sont de la *Croix* (Paris.)

lement et, en vous en louant hautement devant l'Eglise toute entière, Nous en bénissons du fond du cœur le Père des miséricordes, auteur de tous les biens.

#### LA LUTTE VA S'ACCENTUER

Le recours à ce Dieu infiniment bon est d'autant plus nécessaire que, loin de s'apaiser, la lutte s'accroît et va, sans cesse s'étendant. Ce n'est plus seulement la foi chrétienne qu'on veut à tout prix déraciner du milieu des cœurs, c'est encore toute croyance qui, élevant l'homme au-dessus des horizons de ce monde, reporte naturellement son regard lassé vers le ciel. L'illusion en effet n'est plus possible. On a déclaré la guerre à tout ce qui est surnaturel parce que, derrière le surnaturel, Dieu se trouve, et que ce qu'on veut rayer du cœur et de l'esprit de l'homme, c'est Dieu.

Cette lutte sera acharnée et sans répit de la part de ceux qui la mènent. Qu'au fur et à mesure qu'elle se déroulera, des épreuves plus dures que celles que vous avez connues jusqu'ici vous attendent, c'est possible, et même probable. La sagesse commande donc à chacun de vous de s'y préparer. Vous le ferez simplement, vaillamment et avec confiance, sûrs que, quelle que soit la violence de la bataille, finalement la victoire restera entre vos mains.

#### RESTEZ UNIS

Le gage de cette victoire sera votre union, union entre vous d'abord, union avec ce Siège apostolique ensuite. Cette double union vous rendra invincibles et contre elle tous les efforts se briseront.

Nos ennemis ne s'y sont pas mépris du reste. Dès la première heure, et avec une sûreté de vue très grande, ils ont choisi leur objectif : en premier lieu, vous séparer de Nous et de la Chaire de Pierre, puis semer la division parmi vous. Depuis ce moment, ils n'ont pas changé de tactique ; ils y sont revenus sans cesse et par tous les moyens : les uns avec des formules enveloppantes et pleines d'habileté, les autres avec brutalité et cynisme. Promesses captieuses, primes déshonorantes offertes au schisme, menaces et violences, tout a été mis en jeu et employé. Mais votre clairvoyante fidélité a déjoué toutes ces tentatives. S'avisant alors que le meilleur moyen de vous séparer de Nous,

c'était de vous ôter toute confiance dans le Siège apostolique, ils n'ont pas hésité, du haut de la tribune et dans la presse, à jeter le discrédit sur Nos actes, en méconnaissant et parfois même en calomniant Nos intentions.

REPONSE A UNE PREMIÈRE ACCUSATION. CE N'EST PAS L'ÉGLISE  
QUI SUSCITE LA GUERRE

L'Église, a-t-on dit, cherche à susciter la guerre religieuse en France et elle y appelle la persécution violente de tous ses vœux. — Etrange accusation qu'une accusation pareille. Fondée par Celui qui est venu dans ce monde pour le pacifier et pour réconcilier l'homme avec Dieu, messagère de paix sur cette terre, l'Église ne pourrait vouloir la guerre religieuse qu'en répudiant sa mission sublime et en y mentant aux yeux de tous. A cette mission de douceur patiente et d'amour, elle reste au contraire et restera toujours fidèle. D'ailleurs, le monde entier sait aujourd'hui, à ne plus pouvoir s'y tromper, que si la paix des consciences est rompue en France, ce n'est pas du fait de l'Église, mais du fait de ses ennemis. Les esprits impartiaux, même lorsqu'ils ne partagent pas notre foi, reconnaissent que si on combat sur le terrain religieux dans votre patrie bien aimée, ce n'est point parce que l'Église y a levé l'étendard la première, mais c'est parce qu'on lui a déclaré la guerre à elle-même. Cette guerre, depuis vingt-cinq ans surtout, elle ne fait que la subir. Voilà la vérité. Les déclarations, mille fois faites et refaites dans la presse, dans les congrès, dans les convents maçonniques, au sein du Parlement lui-même, le prouvent, aussi bien que les attaques qu'on a progressivement et méthodiquement menées contre elle. Ces faits sont indéniables, et contre eux aucune parole ne pourra jamais prévaloir. L'Église ne veut donc pas la guerre, la guerre religieuse moins encore que les autres ; et affirmer le contraire, c'est la calomnier et l'outrager.

Elle ne souhaite pas davantage la persécution violente. Cette persécution, elle la connaît pour l'avoir soufferte dans tous les temps et sous tous les cieux. Plusieurs siècles passés par elle dans le sang lui donnent donc le droit de dire avec une sainte fierté qu'elle ne la craint pas et que, toutes les fois que ce sera nécessaire, elle saura l'affronter. Mais la persécution en soi,

c'est le mal, puisqu'elle est l'injustice et qu'elle empêche l'homme d'adorer Dieu en liberté. L'Eglise ne peut donc pas la souhaiter, même en vue du bien que, dans sa sagesse infinie, la Providence en tire toujours. En outre, la persécution n'est pas seulement le mal, elle est encore la souffrance, et c'est une raison nouvelle pour laquelle, par pitié pour ses enfants, l'Eglise, qui est la meilleure des mères, ne la désire jamais.

#### RÉALITÉ DE LA PERSÉCUTION SUBIE PAR L'EGLISE EN FRANCE

Du reste, cette persécution à laquelle on lui reproche de vouloir pousser et qu'on se déclare bien décidé à lui refuser, on la lui inflige en réalité. N'a-t-on pas, tout dernièrement encore, expulsé de leurs évêchés les Evêques, même les plus vénérables, et par l'âge et par les vertus ; chassé les séminaristes des grands et petits séminaires ; commencé à bannir les curés de leurs presbytères ? Tout l'univers catholique a vu ce spectacle avec tristesse et, sur le nom qu'il convenait de donner à de pareilles violences, il n'a pas hésité.

#### RÉPONSE A UNE DEUXIÈME ACCUSATION. L'EGLISE DEVAIT SUBIR

##### LA SPOLIATION DES BIENS

En ce qui touche les biens ecclésiastiques qu'on nous accuse d'avoir abandonnés, il importe de remarquer que ces biens étaient pour une partie le patrimoine des pauvres et le patrimoine, plus sacré encore, des trépassés. Il n'était donc pas plus permis à l'Eglise de les abandonner que de les livrer ; elle ne pouvait que se les laisser arracher par la violence. Personne ne croira, du reste, qu'elle ait délibérément abandonné, sinon sous la pression des raisons les plus impérieuses, ce qui lui avait été ainsi confié et ce qui lui était si nécessaire pour l'exercice du culte, pour l'entretien des édifices sacrés, pour la formation de ses clercs et pour la subsistance de ses ministres. — C'est perfidement mise en demeure de choisir entre la ruine matérielle et une atteinte consentie à sa constitution, qui est d'origine divine, qu'elle a refusé, au prix même de la pauvreté, de laisser toucher en elle à l'œuvre de Dieu. On lui a donc pris ses biens, elle ne les a pas abandonnés. Par conséquent, déclarer les biens ecclésiastiques vacants à une époque déterminée si, à cette époque, l'Eglise n'a pas créé dans son sein un



organisme nouveau ; soumettre cette création à des conditions en opposition certaine avec la constitution divine de cette Eglise, mise ainsi dans l'obligation de les repousser ; attribuer ensuite ces biens à des tiers, comme s'ils étaient devenus des biens sans maître et, finalement, affirmer qu'en agissant ainsi on ne dépouille pas l'Eglise, mais qu'on dispose seulement de biens abandonnés par elle, ce n'est pas simplement raisonner en sophiste, c'est ajouter la dérision à la plus cruelle des spoliations. — Spoliation indéniable, du reste, et qu'on chercherait en vain à pallier, en affirmant qu'il n'existait aucune personne morale à qui ces biens pussent être attribués ; car l'Etat est maître de conférer la personnalité civile à qui le bien public exige qu'elle soit conférée, aux établissements catholiques comme aux autres, et, dans tous les cas, il lui aurait été facile de ne pas soumettre la formation des associations culturelles à des conditions en opposition directe avec la constitution divine de l'Eglise qu'elles étaient censées devoir servir.

#### L'EGLISE NE POUVAIT PAS ACCEPTER

##### LES ASSOCIATIONS CULTUELLES

Or, c'est précisément ce que l'on a fait, relativement aux associations culturelles. La loi les a organisées de telle sorte que ses dispositions à ce sujet vont directement à l'encontre de droits qui, découlant de sa constitution, sont essentiels à l'Eglise, notamment en ce qui touche la hiérarchie ecclésiastique, base inviolable donnée à son œuvre par le Divin Maître lui-même. De plus, la loi confère à ces associations des attributions qui sont de l'exclusive compétence de l'autorité ecclésiastique, soit en ce qui concerne l'exercice du culte, soit en ce qui concerne la possession et l'administration des biens. Enfin, non seulement ces associations culturelles sont soustraites à la juridiction ecclésiastique, mais elles sont rendues justiciables de l'autorité civile. Voilà pourquoi Nous avons été amené dans Nos précédentes Encycliques à condamner ces associations culturelles, malgré les sacrifices matériels que cette condamnation comportait.

#### RÉPONSE A UNE TROISIÈME ACCUSATION. PRÉTENDU PARTI-PRIS

On Nous a accusé encore de parti-pris et d'inconséquence. Il a été dit que Nous avons refusé d'approuver en France ce

qui avait été approuvé en Allemagne. Mais ce reproche manque autant de fondement que de justice. Car, quoique la loi allemande fut condamnable sur bien des points et qu'elle n'ait été que tolérée à raison de maux plus grands à écarter, cependant les situations sont tout à fait différentes et cette loi reconnaît expressément la hiérarchie catholique, ce que la loi française ne fait point.

Quant à la déclaration annuelle exigée pour l'exercice du culte, elle n'offrait pas toute la sécurité légale qu'on était en droit de désirer. Néanmoins, — bien qu'en principe les réunions des fidèles dans les églises n'aient aucun des éléments constitutifs propres aux réunions publiques et qu'en fait il soit odieux de vouloir les leur assimiler, pour éviter de plus grands maux, l'Eglise aurait pu être amenée à tolérer cette déclaration. Mais, en statuant que « le curé ou le desservant ne serait plus dans son église » qu'un occupant sans titre juridique ; qu'il serait sans droit pour faire aucun acte d'administration », on a imposé aux ministres du culte, dans l'exercice même de leur ministère, une situation tellement humiliée et vague que, dans de pareilles conditions, la déclaration ne pouvait plus être acceptée.

#### LA NOUVELLE LOI

Reste la loi récemment votée par les deux Chambres

Au point de vue des biens ecclésiastiques, cette loi est une loi de spoliation, une loi de confiscation, et elle a consommé le dépouillement de l'Eglise. Quoique son Divin Fondateur soit né pauvre dans une crèche et soit mort pauvre sur une croix, quoiqu'elle ait connu elle-même la pauvreté dès son berceau, les biens qu'elle avait entre les mains ne lui en appartenaient pas moins en propre et nul n'avait le droit de l'en dépouiller. Cette propriété, indiscutable à tous les points de vue, avait été encore officiellement sanctionnée par l'Etat : il ne pouvait par conséquent pas la violer. — Au point de vue de l'exercice du culte, cette loi a organisé l'anarchie ; ce qu'elle instaure surtout en effet, c'est l'incertitude et le bon plaisir. Incertitude si les édifices du culte, toujours susceptibles de désaffectation, seront mis ou non, en attendant, à la disposition du clergé et des fidèles ; incertitude s'ils leur seront conservés ou non, et

pour quel laps de temps ; arbitraire administratif réglant les conditions de la jouissance, rendue éminemment précaire ; pour le culte, autant de situations diverses en France qu'il y a de communes ; dans chaque paroisse, le prêtre mis à la discrétion de l'autorité municipale, et par conséquent, le conflit à l'état possible organisé d'un bout à l'autre du pays. Par contre, obligation de faire face à toutes les charges même les plus lourdes et, en même temps, limitation draconienne en ce qui concerne les ressources destinées à y pourvoir. Aussi née d'hier, cette loi a-t-elle déjà soulevé d'innombrables et dures critiques de la part d'hommes appartenant indistinctement à tous les partis politiques et à toutes les opinions religieuses, et ces critiques seules suffiraient à la juger.

#### CONDAMNATION DE LA NOUVELLE LOI

Il est aisé de constater par ce que Nous venons de vous rappeler, Vénérables Frères et bien aimés Fils, que cette loi aggrave la loi de séparation et nous ne pouvons dès lors que la réprouver.

Le texte imprécis et ambigu de certains des articles de cette loi met dans une nouvelle lumière le but poursuivi par nos ennemis. Ils veulent détruire l'Eglise et déchristianiser la France, ainsi que Nous l'avons déjà dit, mais sans que le peuple y prenne trop garde et qu'il puisse, pour ainsi dire, faire attention. Si leur entreprise était vraiment populaire, comme ils le prétendent, ils ne balanceraient pas à la poursuivre, visière relevée, et à en prendre hautement toute la responsabilité.

Mais, cette responsabilité, loin de l'assumer, ils s'en défendent, ils la repoussent et, pour mieux y réussir, ils la rejettent sur l'Eglise, leur victime. De toutes les preuves, c'est la plus éclatante que leur œuvre néfaste ne répond pas aux vœux du pays.

C'est en vain, du reste, qu'après Nous avoir mis dans la nécessité cruelle de repousser les lois qu'ils ont faites, — voyant les maux qu'ils ont attirés sur la patrie et sentant a réprobation universelle monter comme une lente-marée vers eux, — ils essayent d'égarer l'opinion publique et de faire retomber la responsabilité de ces maux sur Nous. Leur tentative ne réussira pas.



## LE PAPE A FAIT SON DEVOIR

Quant à Nous, Nous avons accompli Notre devoir, comme tout autre Pontife Romain l'aurait fait. La haute charge dont il a plu au Ciel de Nous investir, malgré Notre indignité, comme du reste la foi du Christ elle-même, foi que vous professez avec Nous, Nous dictait Notre conduite. Nous n'aurions pu agir autrement, sans fouler aux pieds Notre conscience, sans forfaire au serment que Nous avons prêté, en montant sur la Chaire de Pierre, et sans violer la Hiérarchie catholique, base donnée à l'Eglise par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous attendons sans crainte par conséquent le verdict de l'histoire. Elle dira que, les yeux immuablement fixés sur les droits supérieurs de Dieu à défendre, Nous n'avons pas voulu humilier le pouvoir civil, ni combattre une forme de gouvernement mais sauvegarder l'œuvre intangible de Notre-Seigneur et Maître Jésus-Christ, — Elle dira que Nous vous avons défendu de toute la force de Notre immense tendresse, ô bien aimés Fils, que ce que Nous avons réclamé et réclavons pour l'Eglise, dont l'Eglise de France est la Fille aînée et une partie intégrante, c'est le respect de sa hiérarchie, l'inviolabilité de ses biens et la liberté ; que, si l'on avait fait droit à Notre demande, la paix religieuse n'aurait pas été troublée en France et que le jour où on l'écouterait, cette paix si désirable y renaîtra.

Elle dira enfin que si, sûr d'avance de votre générosité magnanime, Nous n'avons pas hésité à vous dire que l'heure des sacrifices avait sonné, c'est pour rappeler au monde, au nom du Maître de toutes choses, que l'homme doit nourrir ici-bas des préoccupations plus hautes que celles des contingences périssables de cette vie et que la joie suprême, l'inviolable joie de l'âme humaine sur cette terre, c'est le devoir surnaturellement accompli coûte que coûte, et, par là même, Dieu honoré, servi et aimé malgré tout.

Confiant que la Vierge Immaculée, Fille du Père, Mère du Verbe, Epouse du Saint-Esprit, vous obtiendra de la Très Sainte et Adorable Trinité des jours meilleurs, comme présage de l'accalmie qui suivra la tempête, Nous en avons la ferme espérance, c'est du fond de l'âme que Nous vous accordons Notre Bénédiction Apostolique, à Vous, Vénérables Frères, ainsi qu'à votre clergé et au peuple français tout entier.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le jour de l'Épiphanie, 6 janvier 1907, de Notre Pontificat le quatrième.

PIE X, PÂPE.

### S. G. Mgr l'Archevêque

La semaine dernière, Monseigneur l'Archevêque dont la santé laissait quelque peu à désirer, est allé prendre quelques jours de repos à Chicoutimi. Sa Grandeur est revenue à Québec mercredi, après une journée passée à Roberval.

### Une visite au Grand Béguinage de Gand

Le 4 octobre dernier, vers midi, je quittais Gand pour Bruxelles et Louvain.

À l'extrémité nord-est de la ville, un peu avant d'en sortir, le train longea un groupe de maisons de différentes grandeurs, disposées en forme de carré avec une église au milieu. Le tout, semblable à une petite commune, était ceinturé de murailles sans crénaux et de fossés sans pont-levis.

Pour satisfaire ma curiosité de voyageur bien légitime je demandai à mon voisin le nom de ce *village*.

— *Le Grand Béguinage de Gand*, monsieur,

— Merci.

Après avoir tourné quelques feuilles de mon *Bædeker*, je vis tout au bas d'une page, imprimés en gros caractères, ces mots commençant un paragraphe : le *Grand Béguinage de Gand*.

J'y lus que c'était un « couvent dont l'origine remonte jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle (1234) ».

Depuis mon arrivée à Louvain, maintes fois j'ai entendu parler de *Béguinages* et de *Béguines*. J'y ai appris qu'ils n'existent plus guère qu'en Belgique et Hollande, et que, sans contester, celui de Gand est « le plus beau » et « le plus intéressant ». Ce qui plus est, mes confrères de l'Institut, trois mois durant, n'ont cessé de me répéter que le *Grand Béguinage de Gand* méritait une visite des étrangers et surtout... d'un Américain du Nord.

Il n'en fallait pas davantage pour me faire prendre la résolution ferme d'y aller aux vacances de Noël.

Le congé est commencé depuis le 22 décembre. Le 7 janvier

nos confrères belges rentreront. Après cette date, inutile de songer à faire des visites... même au *grand béguinage de Gand*.

Hier donc, profitant d'une accalmie qui a succédé au froid tout canadien que nous avons depuis quelques jours, je mis mon projet à exécution.

Il est 11 heures avant-midi. Me voilà parti pour Gand avec un confrère du séminaire Léon XIII.

Deux heures en chemin de fer, et nous y sommes.

Après un court arrêt à Saint-Bavon et à l'hôtel de ville, nous filons tout droit au *Béguinage*.

Il y avait à peine vingt minutes que nous marchions, lorsque nous aperçûmes la « petite commune ».

Nous voici en face d'une sorte de couloir avec ouverture au fond en forme d'arcade surmontée d'un corps de logis semblable aux portes des villes fortifiées du moyen-âge : c'est l'entrée principale du *Béguinage*. La façade du logis dessine une large baie, au centre de laquelle un bas relief en marbre blanc représente sainte Elisabeth dans un cadre dont la base est ornée des armoiries du duc d'Arenberg, donateur du terrain.

Je sonne à une petite porte à droite... Un domestique vint me demander ce que nous voulions.

— Est-il permis de visiter ?

— Certainement, messieurs, veuillez entrer, s'il vous plaît... Et il nous introduit dans un petit parloir fort modeste. Un crucifix gothique au-dessus de la cheminée, une gravure représentant saint Dominique, et une image de N.-D. du Rosaire accrochées au mur en face, une table au milieu et quelques chaises autour, c'était à peu près tout l'ornementation de la chambre.

Tout à coup apparaît un jeune religieux dominicain... il se présente à nous comme le coadjuteur du curé du béguinage...

— Vous voulez visiter ? vient de me dire le frère laïque.

— Oui, si c'est possible.

— C'est très possible, et je me ferai un plaisir de vous accompagner à travers les rues de la « cité ». —

Sur ce nous sortons.

Le frère ouvre la grande porte et nous fait suivre.

— Nous sommes en ville, fait remarquer mon compagnon.

— Oui, répondit le frère, c'est la ville du *Béguinage*. D'ici vous pouvez avoir une vue d'ensemble... Pour vous, comme pour tous les étrangers, du reste, l'illusion est complète. En mettant le pied ici pour la première fois, chacun se croit dans une citadelle fortifiée du moyen-âge.

— Certes, il est facile de s'y méprendre.

— Très facile. Regardez tout cet ensemble de constructions sur une étendue de 8 hectares, avec des rues convergeant à l'église qui se trouve au centre, en ligne droite avec l'entrée. 80 maisons particulières, 15 couvents; une imprimerie; une grande église; un personnel de près de huit cents béguines, tout cela, empreint d'un cachet d'antiquité... en voilà bien assez pour vous donner l'illusion... nous allons faire le tour par la *grande rue*, la rue principale, celle qui longe le mur d'enceinte.

Nous partons à droite pour revenir au point de départ.

— Vous connaissez, sans doute, les origines de cette institution que l'on appelle le *béguinage*?

— Plus ou moins, mon frère....

— Eh! bien, en voici les grandes lignes. — Après la bataille de Bouvines, 1214, Ferdinand du Portugal, comte de Flandre par son mariage avec Jeanne de Constantinople, fut fait prisonnier par Philippe-Auguste. Enfermé à la tour du Louvre il y resta jusqu'en 1227. Chrétien de grande foi, il avait demandé et obtint la faveur de recevoir dans sa prison les Frères-Prêcheurs de Saint-Jacques. En témoignage de reconnaissance même avant de retourner en son pays, il avait prié sa femme d'appeler les fils de saint Dominique dans la capitale de ses Etats.

Ici le frère interrompt son récit pour attirer notre attention sur les petites rues transversales bordées de murailles dans lesquelles s'ouvrent des portes à judas bardées de fer, avec des croix partout, sur les maisons et les couvents jetés derrière les murailles, de face, de profil, en avant, en arrière semblant une œuvre d'incertitude et de fantaisie... sur les pignons crénelés ou à degrés, les tourelles, les clochetons, les fenêtres étroites à petits carreaux verdâtres... tout cela n'est-il pas moyenageux, et n'y a-t-il pas de quoi à s'illusionner? ajouta-t-il en riant?

— Mais revenons à nos origines. Donc sur la demande de

Jeanne les Dominicains vinrent à Gand où ils s'installèrent d'abord dans un hôpital d'abord devenu trop petit pour le nombre de malades qui voulaient y être reçus. Il ne tarda pas à se faire un grand concours de peuples autour de la chaire des Prêcheurs. Or, les plus empressés aux offices et aux prédications du petit couvent, étaient de pieuses jeunes filles de la noblesse et du peuple. Beaucoup d'entre elles, quoique nobles, étaient pauvres, et exposées dès lors aux périls de la jeunesse et de l'isolement. Pour sauver ces jeunes filles, les religieux résolurent de les grouper dans une même demeure et sous une même règle qui leur assureraient une existence à la fois simple et digne, également convenable à l'honnêteté et à la médiocrité de leur condition. Ce sont là les débuts du Béguinage.

— Mais pourquoi ce nom de *Béguinage* ou *Béguines* ?

— C'est parce que sainte Begghe, mère de Pepin d'Héristal est la patronne de la communauté.

— Ces *béguines* sont-elles vraiment des religieuses ?

— A vrai dire, non. Elles ne font pas de vœux proprement dits, quoiqu'elles prennent certains engagements qui, au moins pour le temps qu'elles passent au Béguinage, équivalent aux vœux simples des religieuses. On pourrait appeler cette vie au *béguinage*, une sorte de compromis entre la vie du cloître et la vie séculière où prédomine cependant le caractère religieux. Viennent ici celles qui n'ont pas la vocation d'entrer en religion et en même temps n'aime pas à vivre dans le siècle.

— Sont-elles obligées à des exercices communs ?

— A entendre la messe le matin, retourner le soir à l'église pour dire certaines prières, et spécialement le Rosaire, assister à tous les offices du dimanche, voilà à peu près tous les exercices de piété qu'elles font en commun.

— Peuvent-elles sortir ?

— Oui, en dehors des exercices précités. Pourvu qu'elles aient la permission de leurs supérieures ou de la *Grande Dame* surtout les jours de communion.

— Quelles sont les fonctions de la *grande Dame* ?

— C'est ce qu'on appellerait ailleurs la supérieure générale, ou si vous aimez mieux, la Mère générale. Elle a la haute direction de tout le béguinage, tant des couvents que des maisons particulières.



— Toutes les Sœurs ne vivent pas en communauté.

— Non, « mademoiselle la Béguine » puisqu'il faut l'appeler par son nom vit généralement ou dans un couvent ou dans une maison particulière.

— Pourquoi cette différence ?

— Voici. D'abord il ne faut pas oublier que ce n'est pas la vie strictement *moniale*, je dirai, que l'on mène ici. Tout de même il faut deux années de probation pour être admis au Béguinage. Après ce temps passé dans un couvent, la *Béguine* peut vivre dans une maison particulière si elle a l'argent suffisant pour subvenir aux dépenses. Ensuite, une *béguine*, même pauvre, surtout arrivée à un âge avancé où la vie de communauté est beaucoup moins attrayante, peut demeurer dans une maison particulière. Dans ce cas elle peut prendre comme pensionnaires de vieilles dames qui ont de la fortune. C'est un moyen de faire face aux dépenses qu'exige l'entretien du domicile.

— La plupart des béguines persévèrent-elles ?

— Oh ! oui, et c'est ce qui étonne bien du monde . . . , surtout ceux qui les considèrent comme des « pseudo-nonnettes » . . . Sur les huit cents sœurs qui vivent ici, un très grand nombre y sont depuis plus de 30 ans ; quelques-unes ont plus de cinquante ans de vie de béguinage . . . vous pourriez en juger si vous les voyiez à l'Eglise, par exemple : la plupart sont assez vieilles.

— Quelle est leur occupation ?

— Elles n'en ont pas de bien spéciale chaque *Béguine*, fait sa petite besogne particulière. Elles font surtout de la dentelle, tissu renommée dans tout le pays elles s'occupent d'œuvres de charité, et ici, en particulier, elles ont une école pour les jeunes filles pauvres. Je n'ai pas le temps de vous dire ici l'histoire des services rendus par elles en Belgique. La contrée belge est fière de ses œuvres sociales, et le *béguinage*, surtout celui de Gand, est certainement une œuvre qui n'est pas la moins sociale de toutes celles qui fleurissent ici. Vous me comprenez . . .

— Ont-elles l'estime du peuple gantois ?

— Vous n'avez qu'à en parler en ville pour vous en rendre compte. Et surtout, faites-vous raconter par les vieux la démonstration dont elles furent l'objet, lorsque classées de l'ancien

béguinage, en 1874, par les *libéraux* de la commune, on les reconduisit triomphalement ici.

Nous écoutions attentivement le Frère... lorsque tournant au coin d'une rue nous aperçûmes l'Eglise et la chapelle. Nous étions revenus au point de départ.

Remontons cette rue, dit le Frère afin de voir l'église de plus près.

Suivant l'usage, l'Eglise est orientée entre deux plaines ou squares qui portent les noms de Sainte-Elizabeth et de Sainte-Begghe. A côté, la chapelle dédiée à Saint-Antoine de Padoue, continue la tradition du culte rendu par les béguines au célèbre Thaumaturge. Dans l'ombre du soir car il faisait déjà noir nous pûmes assez voir pour dire que ces deux constructions sont de style gothique, décorées également dans le goût du moyen âge, mais de proportions et d'aspects dissemblables en raison de leur destination différente. Saint-Antoine est un oratoire, Sainte-Elizabeth est une sorte de collégiale.

— Pour la voir sous son vrai jour, il faut entrer à l'église à l'heure de l'office quand la nef est remplie de béguines. Ce soir, en l'honneur du premier vendredi du mois, nous aurons le salut du Saint Sacrement. Ce sera pour nous une belle occasion de rencontrer *nos* béguines avec leur robe de laine bleue, avec guimpe et voile de toile.

— Merci. Il fait déjà tard et nous devons rentrer.

Nous présentons nos remerciements au religieux qui nous accompagne jusqu'à l'entrée et partons à la gare.

Dans la voiture du chemin de fer, mon compagnon lit son journal. Moi, je veux réciter matines. Mais à peine ai-je prononcé un *Venite adoremus*, que mes deux voisins commencent à parler et à discuter. Décidément, à en juger par leurs gestes, le ton de la conversation, je pouvais conclure, sans trop manquer à la charité, qu'eux aussi avaient fait une visite mais non pas au *béguinage de Gand*.

Je fermai mon bréviaire et me mis à songer aux *béguines* ces longues rues, ces maisons jetées pêle mèle ici et là, mais dans un beau désordre, qui, après tout, « n'est qu'un effet de l'art, » ce silence, cette paix, ce bonheur, tout cela m'avait causé une profonde impression. Ces huit cents filles dévotes, me disais-je, portant un habit particulier,

vivant à demi séparées du reste de leurs concitoyens, beaucoup moins par les murs et les fossés qui entourent leur refuge ou même par les portes qui se ferment sur elles tous les soirs que par leur libre fidélité à des habitudes différentes, ne rendent-elles pas de véritables services à la société? au simple point de vue humain, et social, la société ne leur est-elle pas redevable? Sans « ce refuge » que de jeunes filles seraient une nuisance pour les autres et très souvent des habituées des tribunaux. Sans cette solitude, combien de femmes auraient contracté des unions mal assorties et augmenté par là le nombre des ménages malheureux qui sont une des plaies de notre époque, n'est-ce pas là, me disais-je encore, travailler d'une manière efficace à la solution de la question sociale? mais, ajoutais-je de suite, c'est bien étrange de voir que des gens, même intelligents et qui passent pour être de fervents chrétiens, ne peuvent pas comprendre cela, et sont toujours prêts à jeter la pierre aux communautés religieuses . . .

J'étais plongé dans ces sérieuses réflexions, lorsque le train sembla aller plus lentement. Louvain, dirent mes voisins qui parlaient encore et beaucoup.

Nous sommes arrivés.

Rendu à ma chambre, au séminaire Léon XIII, je trouvai quelques lettres: elles viennent du Canada. La satisfaction d'avoir des nouvelles me fit complètement oublier le *Béguinage*, si bien que je n'y ai pas pensé de toute la soirée.

Mais la nuit porte conseil, dit-on!

Ce matin à peine levé, je me mis à songer aux *Béguines*, et ce qui est *pire*, j'eus de suite l'intention de *coucher* sur le papier mes *Impressions de voyage* . . .

C'est une *mauvaise intention*, me dis-je. Aussi l'ai-je repoussée de toutes mes forces . . .

Mais en vain.

Et voilà que depuis deux heures consécutives je suis assis à ma table de travail à faire, pour les nombreux lecteurs de la *Semaine religieuse* de Québec, le récit de ma visite au *Grand Béguinage de Gand*.

J.-A. ROBERT, ptre.

Louvain, 5 janvier 1907.

—♦♦♦—